



Direction générale de l'enseignement et de la recherche
Service de l'enseignement technique
Sous-direction des politiques de formation et d'éducation
Bureau des diplômes de l'enseignement technique
78 rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955

Instruction technique

DGER/SDPFE/2025-587

17/09/2025

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge :

DGER/SDPFE/2024-490 du 04/09/2024 : Déploiement du dispositif PIX pour auto-positionner, développer et certifier les compétences numériques des élèves et apprentis de l'enseignement agricole conformément au cadre de référence des compétences numériques (CRCN), campagne 2024-2025.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 0

Objet : Déploiement du dispositif PIX pour former, évaluer et certifier les compétences numériques des élèves et apprentis de l'enseignement agricole public et privé sous contrat, conformément au cadre de référence des compétences numériques (CRCN), campagne 2025-2026.

Destinataires d'exécution

Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
 Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des DOM
 Hauts Commissariats de la République des COM
 Établissements d'enseignement agricole publics et privés

Destinataires d'information

Organisations syndicales de l'enseignement agricole
 Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole
 Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux
 Inspection de l'enseignement agricole

Résumé :

Modalités de mise en œuvre du cadre de référence des compétences numériques (CRCN) et de leur certification via le service public en ligne « PIX » pour les classes de troisième, de terminale et de dernière année de CAPa et de BTSA de l'enseignement agricole, campagne 2025-2026.

Textes de référence :

- Arrêté du 30 août 2019 relatif à la certification PIX des compétences numériques définies par le cadre de référence des compétences numériques mentionné à l'article D. 121-1 du code de l'éducation.
- Arrêté du 2 mars 2020 relatif à la certification PIX du cadre de référence des compétences numériques dans les établissements scolaires de l'enseignement agricole.

Résumé : La présente instruction technique a pour objet la mise à jour des modalités de mise en œuvre du dispositif de formation, d'évaluation et de certification des compétences numériques pour les élèves et apprentis des établissements de l'enseignement agricole public et privé sous contrat.

Les éléments modifiés ainsi que les nouveautés de cette instruction technique, qui abroge l'instruction technique DGER/SDPFE/2024-490 du 3 septembre 2024, apparaissent en surligné jaune.

1. Contexte de déploiement de Pix

Les compétences numériques jouent un rôle essentiel dans l'apprentissage, l'éducation à la citoyenneté et l'insertion professionnelle dans une société toujours plus numérisée.

Depuis la rentrée 2020, l'enseignement agricole évalue les compétences numériques des apprenants, conformément au décret n°2019-919 du 30 août 2019 qui s'inscrit dans la démarche du cadre de référence européen des compétences numériques. L'article D.121-1 du Code de l'éducation définit un cadre de référence des compétences numériques qui se décline en cinq domaines et seize compétences. Chaque compétence est déclinée en plusieurs niveaux de maîtrise progressive.

Domaines du cadre de référence des compétences numériques (CRCN) :

- Informations et données
- Communication et collaboration
- Création de contenus
- Protection et sécurité
- Environnement numérique

Conformément à l'arrêté du 2 mars 2020 relatif à la certification PIX du cadre de référence des compétences numériques dans les établissements scolaires de l'enseignement agricole, le groupement d'intérêt public « PIX » délivre au nom de l'État une certification du niveau de maîtrise des compétences numériques aux apprenants éligibles.

La certification ne concerne que la classe de troisième, la classe de terminale des baccalauréats professionnel, général et technologique ainsi que la dernière année de CAPa et de BTSA.

Elle est inscrite dans certains livrets scolaires pour attester du niveau atteint mais n'a aucune incidence sur l'obtention des diplômes nationaux.

Depuis l'année scolaire 2024-2025, la certification obtenue par les apprenants en classe de terminale (score et niveau) est automatiquement transmise à Parcoursup et intégrée à leur dossier. Les enseignants des formations post bac sont libres de prendre en compte ou pas ce critère lors de l'examen des dossiers de candidature (les critères sont consultables sur chaque fiche formation, à la rubrique « comprendre les critères d'analyse des candidatures »).

Pour l'année scolaire 2025-2026, la campagne de certification dans l'enseignement agricole se fera selon le calendrier suivant :

Toutes académies hormis Wallis et Futuna et la Nouvelle Calédonie

- **Du 03 novembre 2025 au 06 mars 2026** : certification des apprenants de terminale (bacs professionnel, technologique et général) et en dernière année de CAPa et de BTSA

Possibilité de repasser l'épreuve de certification entre le 09 et le 13 mars 2026 pour les élèves qui étaient absents ou qui ont échoué à l'épreuve.

- **Du 17 mars au 13 juin 2026** : certification des élèves de 3^{ème}

Possibilité de repasser l'épreuve de certification entre le 15 et le 19 juin 2026 pour les élèves qui étaient absents ou qui ont échoué à l'épreuve.

Wallis et Futuna et Nouvelle Calédonie

- **Du 28 juillet au 03 octobre 2025** : certification des apprenants de terminale (bacs professionnel, technologique et général) et en dernière année de CAPa et de BTSA
- **Du 25 août au 31 octobre 2025** : certification des élèves de 3^{ème}

2. Mise en œuvre opérationnelle de PIX

Pix est un service public en ligne qui vise à accompagner la montée en compétences numériques de tous les citoyens et à délivrer une certification nationale. Ce service repose sur le déploiement de deux plateformes :

- **Pix Orga** : outil pédagogique et de suivi des élèves
- **Pix Certif** : outil de gestion des sessions de certification

2.1 Déploiement de *Pix Orga*

Les compétences numériques peuvent être travaillées tout au long de l'année au sein de tous les enseignements.

La plateforme *Pix Orga* permet de :

- gérer l'accès des membres des équipes éducatives ;
- choisir des parcours adaptés aux objectifs pédagogiques visés : parcours de rentrée diagnostics, parcours disciplinaires, parcours thématiques, parcours compléments en vue de la certification ;
- suivre l'activité des apprenants ;
- analyser les résultats des apprenants et identifier les besoins prioritaires de formation.

Les différentes étapes du déploiement sont détaillées et mises à jour depuis l'espace *Pix Orga* de l'établissement dans le document *Guide de déploiement de Pix à destination des chefs d'établissements*.

Etape 1 : présentation de la plateforme Pix aux membres de la communauté éducative

Le directeur ou le chef d'établissement identifie un référent Pix pour l'établissement. Ensemble, ils présentent le CRCN et la plateforme *Pix.fr* à la communauté éducative et mettent en avant les enjeux éducatifs et les parcours de formation possibles. Cette présentation d'environ deux heures peut prendre appui sur un kit de communication mis à la disposition des établissements¹.

¹ Le kit de communication peut être téléchargé depuis ChloroFil et se trouve également sur l'espace *Pix Orga* de chaque établissement.

Etape 2 : paramétrage de l'espace Pix Orga

Les établissements doivent nommer un administrateur Pix et lui créer un compte à l'adresse suivante : <https://pix.fr/>

L'administrateur Pix peut :

1. activer ou récupérer l'accès à l'espace *Pix Orga* de l'établissement depuis l'adresse suivante : <https://orga.pix.fr/demande-administration-sco>;
2. mettre à jour la liste des co-administrateurs, c'est-à-dire l'équipe éducative qui utilise PIX Orga ;
3. importer la liste des apprenants de l'établissement dans ***Pix Orga***, à partir de l'export dédié dans FREGATA ; seul ce fichier issu de FREGATA est autorisé afin de garantir l'interopérabilité et la fiabilité des comptes.

Attention

- **Seuls les élèves et apprentis disposant d'un INE dans FREGATA** peuvent être importés dans l'espace *Pix Orga* de l'établissement. Tout nouvel import de fichier de FREGATA dans *Pix Orga* pour compléter la liste des apprenants doit être réalisé avec la liste complète des apprenants (et non le delta des entrants ou sortants de l'établissement).
Pour respecter les fonctionnalités techniques, **il ne faut surtout pas ouvrir le fichier avant de l'importer**.
- Les apprentis en UFA font l'objet d'un traitement particulier :
 - seuls les apprentis rattachés par conventionnement à un lycée ou un CFA sont concernés par le dispositif Pix ;
 - les apprentis rattachés par conventionnement à un CFPPA sont importés dans FREGATA avec le statut d'apprenti.

Etape 3 : utilisation de Pix Orga

Tous les apprenants doivent avoir un compte Pix pour faire les parcours proposés.

Les membres de l'équipe éducative ainsi que les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) ne disposant pas d'un compte Pix peuvent créer un compte avec leur adresse mail professionnelle en se connectant sur <https://pix.fr/>.

Dès le début de l'année scolaire 2025-2026, l'équipe éducative met à disposition des élèves les parcours de rentrée adaptés à chaque niveau de classe.

Ces parcours ont pour objectif :

- d'associer les comptes Pix des apprenants à l'espace *Pix Orga* de l'établissement ;
- de permettre une première découverte de Pix sur des compétences adaptées au niveau de classe des apprenants ;
- d'obtenir un premier diagnostic des compétences numériques des apprenants et d'organiser un accompagnement pédagogique personnalisé.

Tableau synoptique de la campagne de tests Pix

Plateforme	Pix Orga	Pix
Usagers	Équipe éducative ou pédagogique	Apprenant
Déroulement de la campagne	<u>Premier temps</u> <ul style="list-style-type: none"> ● sélectionner les tests disponibles sur Pix ● paramétriser le parcours apprenant ● générer un lien d'accès au parcours 	
	<u>Deuxième temps</u> <ul style="list-style-type: none"> ● suivre l'avancée de la campagne de tests 	<ul style="list-style-type: none"> ● rejoindre le parcours grâce au lien d'accès ● se connecter à son compte Pix ● passer les tests du parcours ● envoyer ses résultats
	<u>Troisième temps</u> <ul style="list-style-type: none"> ● visualiser les résultats des apprenants ● mesurer la progression des apprenants individuellement et/ou collectivement 	

2.2 Déploiement de *Pix Certif*

Avec Pix, l'apprenant se constitue un profil de compétences numériques via un compte accessible tout au long de la vie. La certification permet d'éditer un certificat de compétences numériques et de valoriser son niveau de maîtrise dans le cadre de poursuite d'études ou d'une insertion professionnelle.

Chaque établissement planifie les sessions de certification pour les apprenants en classe de troisième, de terminale, et au terme de la formation en CAPa et BTSA à l'aide de *Pix Certif*. Les établissements doivent s'être assurés au préalable qu'ils respectent les règles du *Cahier des charges de certification Pix, applicable aux établissements scolaires du second degré public et privé sous contrat*². En cas de difficulté organisationnelle ou matérielle, les établissements sont invités à s'adresser aux D(R)AAF/S(R)FD pour trouver des solutions permettant la certification des apprenants.

Les sessions de certification sont organisées par la direction qui se réfère au cahier des charges susnommé.

Descriptif du test de certification

Depuis l'an dernier, la certification n'est plus liée au profil de l'élève mais à son niveau de maîtrise des compétences du cadre de référence.

Le test est composé d'un nombre fixe de 32 questions qui couvrent l'ensemble des compétences du CRCN et dont le degré de difficulté s'adapte en temps réel au niveau de l'élève.

À l'issue du test de certification, l'apprenant obtient un score Pix et un niveau de maîtrise estimé dans les seize compétences.

La durée de passation du test de certification est de deux heures, réparties de la façon suivante :

- 15 min pour l'accueil, les procédures de vérification d'identité et la sortie ;
- 1h45 pour la passation du test.

Aménagements pour les apprenants à besoins éducatifs particuliers

Les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers peuvent bénéficier des adaptations et moyens de compensation habituels, à savoir du matériel adapté, des logiciels spécifiques, un supplément de temps ainsi que l'accompagnement par un(e) AESH ou un autre adulte selon les modalités prévues dans le cadre du PPS.

Il est par ailleurs possible de sélectionner des parcours adaptés aux déficiences visuelles.

2.3 Niveau de maîtrise des compétences numériques attendu en fin de collège et de lycée

Il est attendu des élèves qu'ils maîtrisent les compétences du profil « Indépendant », correspondant aux niveaux 3 et 4 de Pix.

² Le cahier des charges peut être téléchargé depuis l'espace dédié à Pix sur ChloroFil

En classe de troisième, les élèves doivent atteindre le **niveau 3** (à partir de 256 points pix) : à ce stade, ils sont capables de réaliser de manière autonome des actions simples dans la plupart des situations courantes. Ils doivent notamment savoir :

- naviguer sur le Web pour réaliser une recherche approfondie avec des informations pertinentes ;
- participer à des activités collaboratives (messagerie, agenda partagé, réunion en visio, documents partagés, etc.) ;
- utiliser les fonctionnalités les plus courantes des logiciels usuels (traitement de texte et tableur) ;
- résoudre des problèmes courants (mot de passe, connexion, etc.).

Ils sont par ailleurs sensibilisés aux risques associés aux pratiques numériques et à la nécessité de les sécuriser, ainsi qu'à l'impact environnemental des usages numériques.

En classe de terminale, les élèves doivent atteindre le **niveau 4** (à partir de 384 points pix). Ils sont alors en mesure d'utiliser le numérique avec aisance dans toutes les situations courantes d'usage du numérique et peuvent venir en aide à d'autres utilisateurs. Ils doivent notamment savoir :

- mettre en place une stratégie de recherche d'information sur le Web et via les réseaux sociaux et vérifier la fiabilité des informations trouvées ;
- utiliser les principales fonctionnalités des outils collaboratifs et créer des documents au moyen de différents logiciels (traitement de texte, tableur, diaporama, images).

Ils peuvent mettre en œuvre des pratiques sécurisées en matière de données personnelles et de protection de leurs appareils.

Ils savent adapter leurs pratiques numériques pour limiter leur impact sur l'environnement et sur la santé.

L'ensemble des niveaux de maîtrise est présenté sur le site Pix : cf. <https://pix.fr/certification-comprendre-score-niveau>

2.4 Service d'assistance

La plate-forme Pix³ met à disposition des usagers un service d'assistance à l'adresse suivante : <https://support.pix.org/fr/support/home>

³ Le dispositif Pix est conforme au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

2.5 Rôles des différents acteurs dans la mise en œuvre du dispositif

Rôle des D(R)AAF/S(R)FD	Rôle du directeur ou du chef d'établissement
Coordonner la mise à jour de la base RefEA dans sa région	Organiser la mise en œuvre du CRCN
Informier les directeurs et les chefs d'établissement de la mise en place du CRCN et de la certification Pix	Créer le compte administrateur des plateformes <i>Pix Orga</i> et <i>Pix Certif</i> de l'établissement en tant que responsable des données
Les DRTIC sont délégués à la protection des données (DPD) et peuvent aider les établissements en cas de difficulté quand l'assistance Pix ne suffit pas	Créer des comptes pour les co-administrateurs qui organiseront les campagnes de test
	Organiser sur le plan matériel et logistique la certification Pix des apprenants en respectant le cahier des charges fourni par Pix

2.6 Ressources à disposition des établissements

Des ressources complémentaires sont disponibles :

- sur *ChloroFil.fr* à l'adresse suivante : <https://chlorofil.fr/diplomes/certification-pix>,
- sur la plateforme *Pix Orga* de l'établissement, à la rubrique documentation.

3. De nouveaux parcours en soutien à la parentalité

Depuis cette année, Pix propose des parcours thématiques spécifiquement conçus pour les parents afin de les aider à accompagner leurs enfants dans leurs usages numériques : gestion du temps d'écran, sécurité en ligne, prévention du cyberharcèlement, orientation, etc.

Ces parcours sont courts, ludiques et accessibles depuis un smartphone. Ils sont conçus pour s'adapter au niveau des utilisateurs et proposent des ressources accessibles à la fin de chaque test, adaptées aux compétences identifiées.

Parcours thématiques mis à disposition :

- À la découverte du contrôle parental
- Bien vivre le numérique à la maison
- Réseaux sociaux : les comprendre et les paramétrier
- Réagir face au cyberharcèlement
- Les jeux vidéo : comment accompagner mon enfant
- Le numérique à l'école
- Aider mon enfant dans ses recherches en ligne
- En 3^e, cap sur l'orientation !
- En terminale, cap sur l'orientation !

Ces parcours peuvent être mobilisés par les établissements dans le cadre des actions d'information et de sensibilisation des parents, conformément à ce que stipule l'article L312-9 du code de l'éducation du 21 mai 2024.

Ressources mobilisables

Pix met à disposition des établissements une boîte à outils contenant notamment des supports de communication relatifs aux parcours thématiques sur la parentalité. Cette boîte à outils est accessible depuis l'adresse suivante : <https://cloud.pix.fr/s/FXFtazWQtAyxn9w>

Pix propose également aux établissements trois supports d'animation sur les thématiques suivantes : contrôle parental, jeux vidéo et réseaux sociaux.

L'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de ces animations est disponible ici : <https://cloud.pix.fr/s/WJ4GyaQzn5q9ndg>

4. Former à la littératie numérique dans une logique capacitaire

Tous les enseignants/formateurs en lien avec les équipes de la vie scolaire ainsi que les accompagnants des apprenants en situation de handicap AESH concourent au développement des compétences numériques des apprenants, conformément au CRCN et à la note de service DGER/SDPFE/2025-275 du 30/04/2025 intitulée « Initiatives d'appui personnalisé pour les élèves en formation initiale scolarisés en établissements en 2025-2026 ».

Parmi les compétences transversales indispensables aujourd’hui, la capacité à comprendre et à agir dans un environnement numérique occupe une place centrale dans la formation d'un citoyen éclairé. Cet objectif passe par une « alphabétisation au numérique », appelée littératie numérique. « *La littératie numérique implique l'utilisation confiante et critique d'une gamme complète de technologies numériques pour l'information, la communication et la résolution de problèmes de base dans tous les aspects de la vie.* » (UNESCO, 2021).

La littératie numérique ne se limite donc pas à la simple capacité à utiliser des outils numériques. Elle englobe de nombreuses compétences cognitives, techniques et sociales. Elle vise à développer la curiosité et l'agilité scientifiques que les apprenants pourront mobiliser dans leurs projets, qu'ils soient professionnels ou personnels.

Dans une dynamique de formation des nouvelles générations, ces compétences sont capitales pour les innovations de demain dans les territoires et en agriculture et pour relever dès à présent les défis des transitions numérique, énergétique, agroécologique et climatique.

Il est donc essentiel de réaffirmer l'importance du CRCN pour développer les compétences numériques des apprenants. La certification nationale des compétences numériques (Pix) s'intègre pleinement dans la dynamique de l'approche capacitaire prônée par le MASA ainsi que dans la logique de la rénovation des diplômes initiée par la loi du 5 septembre 2018 qui valorise les blocs de compétences, le travail interdisciplinaire et encourage le développement de capacités transversales.

Les enseignants/formateurs déterminent collectivement les compétences numériques du CRCN qu'ils mobilisent dans leurs enseignements. Ce travail peut s'effectuer à l'échelle des filières avec les coordonnateurs, à l'échelle des classes avec les professeurs principaux, par groupe disciplinaire ou dans le cadre de la pluridisciplinarité.

Pix propose des parcours adaptés pour évaluer les compétences numériques du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Pour le lycée, il existe des parcours correspondants à l'enseignement des Sciences Numériques et Technologie (SNT), de l'éducation socioculturelle, de la biologie-écologie, aux enseignements du bac Sciences et Technologies de l'agronomie et du vivant (STAV), etc.

À noter : les parcours de positionnement sont conçus pour répondre à des exigences de fiabilité et de bienveillance. Ils s'adaptent au niveau des apprenants, qui peuvent par ailleurs choisir à tout moment de ne pas répondre à une question et passer à la suivante.

Le directeur général adjoint
de l'enseignement et de la recherche

Luc MAURER